

AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de Betzdorf a fixé par délibération du 27 février 2026 la taxe communale pour le service « repas sur roues ».

La délibération a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 25 mars 2026, réf. : FC05-2026-A109. Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale.

Berg, le 7 avril 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,



Administration Communale de Betzdorf
11, rue du Château | L-6922 Berg
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212

secretariat@betzdorf.lu
f GemengBetzder @ gemeng_betzder
betzdorf.lu